

L'an deux mille vingt-trois, le 31 du mois de mai à 18 heures, le Conseil Municipal de Cenon, régulièrement convoqué par courrier en date du 25 mai 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal à Cenon, sous la présidence de Monsieur Jean-François EGRON, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35
Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de conseillers votants : 34

Etaient Présents : Jean-François EGRON, Michaël DAVID, Laïla MERJOUÏ, Dominique ASTIER, Huguette LENOIR, Jean-Marc SIMOUNET, Fernanda ALVES, Laurent PERADON, Marie HATTRAIT, Cihan KARA, Hürizet GÜNDER, Anne LAOUILLEAU, Patrice BUQUET, Françoise BERISSET, Max GUICHARD, Patrice CLAVERIE, Seye SENE, Claudine CHAPRON, Fatiha BARKA, Ingrid LAFON, Anne LEPINE, Jérémy RINGOT, Florence DAMET, Olivier COMMARIEU, Fabrice MORETTI, Fabrice DELAUNE, Christine HERAUD.

Absents ou excusés ayant donné pouvoir : Alexandre MARSAT ayant donné procuration à Monsieur Laurent PERADON, Ludovic ARMOËT ayant donné procuration à Monsieur Michaël DAVID, Marjorie CARVEL ayant donné procuration à Madame Anne LEPINE, Saïd SAÏDANI ayant donné procuration à Monsieur Dominique ASTIER, Léa RAINIER ayant donné procuration à Madame Marie HATTRAIT, Philippe TARDY, Yannick POULET ayant donné procuration à Monsieur Olivier COMMARIEU, Jean-Pierre BERTEAU ayant donné procuration à Monsieur Fabrice MORETTI.

Objet | Végétalisation des cours d'écoles : demandes de subventions

Afin de favoriser le bien-être des enfants à l'école, de lutter contre les îlots de chaleur et dans une logique de développement durable, la Ville de Cenon souhaite se lancer dans la végétalisation des cours.

Ce projet ambitieux répondra à plusieurs objectifs :

- Améliorer le confort des enfants et le rafraîchissement des espaces ;
- Mettre la nature au cœur des cours afin de desimpermeabiliser les sols ;
- Diversifier les espaces pour favoriser de nouvelles pratiques.

Une première expérimentation a été menée sur la cour de l'école Jean Jaurès, dont les travaux seront bientôt finalisés. La cour a ainsi été repensée, avec de nouvelles zones de jeux ombragées.

L'objectif est à présent de permettre à un maximum d'enfants de bénéficier de ces espaces privilégiés au sein des cours. La Ville prévoit ainsi d'ici 2026 de végétaliser 6 cours d'écoles, à savoir :

- Ecole Cassagne
- Ecole Blum
- Ecole Van Gogh
- Ecole Michelet
- Ecole Guesde
- Ecole Perrault

Le coût moyen de végétalisation d'une école est de 60 000 € HT. Le coût global du projet est ainsi de 360 000 € HT.

Le plan de financement serait le suivant :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Dépenses		Recettes	
Poste de dépense	Coût €/HT	Partenaire	Montant
Végétalisation de 6 cours d'écoles	360 000 €	Fonds vert / Etat	108 000 €
		Agence de l'eau	108 000 €
		Bordeaux Métropole	72 000 €
		Ville de Cenon	72 000 €
TOTAL	360 000 €		360 000 €

Ceci étant exposé,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il revient au Conseil Municipal de délibérer pour solliciter les subventions mentionnées ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par,
34 voix pour
0 abstention
0 voix contre

Autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat, de l'Agence de l'eau, de Bordeaux Métropole et à signer tous les documents s'y référant.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Jean-François EGRON
Maire de Cenon

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

033-213301195-20230531-2023-84-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/06/2023

Publication : 07/06/2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de son affichage et de sa réception par le représentant de l'Etat.